



**RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**

*Travail – Justice – Solidarité*

**MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA PROMOTION FEMININE ET DE  
L'ENFANCE**

\*\*\*\*\*

***DECLARATION DE SON EXCELLENCE HADJA DIAKA DIAKITE MINISTRE DES  
AFFAIRES SOCIALES, DE LA PROMOTION FEMININE ET DE L'ENFANCE  
A LA 57EME SESSION DES NATIONS UNIES SUR LA CONDITION DE LA FEMME***

**New York, mars 2013**

- **Excellence Madame la Présidente ;**
- **Mesdames, Messieurs les Chefs de délégation;**
- **Mesdames et messieurs ;**

Permettez-moi de féliciter le bureau, pour son élection et pour la qualité de la conduite des travaux.

Aussi, voudrais - je vous transmettre les chaleureuses salutations de **Son Excellence, le Professeur ALPHA CONDE, Président de la République de Guinée, Chef de l'Etat** et de son Gouvernement ainsi que leurs félicitations pour la tenue de la présente session sur : **« l'élimination et la prévention de toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles».**

- **Mesdames, Messieurs les Chefs de délégation;**
- **Mesdames et messieurs ;**

L'enquête nationale sur les violences basées sur le genre réalisée en 2009 par mon département grâce à l'appui des agences des nations unies, apporte des informations précieuses sur le nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans victimes des violences.

Selon les résultats de la même enquête, les violences se manifestent sous plusieurs formes dont les pires sont :

- Les Mutilations Génitales Féminines avec un taux de prévalence de 96% ;
- Le Mariage précoce, dont le taux est le plus élevé de la sous région soit une moyenne de 3 filles sur 5 mariées avant leur 17<sup>ème</sup> an ;
- Les violences domestiques ou conjugales, sont enregistrées en milieu urbain et rural avec un taux de prévalence de 85% pour l'ensemble du pays soit environ 8 femmes sur 10, mariées ou en union libre ;
- Les violences en milieu scolaire ont atteint un taux de 77% de victimes parmi les élèves ;
- Quant aux violences sexuelles, elles sont de l'ordre de 49,7%.

### **Madame la Présidente ;**

Pour juguler le phénomène de la violence, mon département en partenariat par l'UNFPA, l'UNICEF, le PNUD et l'OMS a élaboré en 2010 une Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre dont la mise en œuvre se fait à travers la prévention, la prise en charge psychosociale et médicale des victimes ainsi que

des auteurs et leur traduction devant les tribunaux , la réinsertion socioéconomique des victimes, la recherche opérationnelle sur les violences et le renforcement des mécanismes de coordination et de suivi évaluation.

### **Mesdames et Messieurs ;**

### **Distingués Invités ;**

De 2010 à nos jours, cette stratégie a permis des avancées dont les plus importantes sont :

#### **Sur le plan institutionnel :**

Un Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, qui est l'ancrage institutionnel de la lutte contre les violences et un autre département ministériel en charge des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques depuis 2012.

A ces dispositifs, s'ajoutent l'Office National pour la Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs au Ministère de la Sécurité en 2009 et l'observatoire National de Lutte contre les Violences basées sur le Genre mis en place en 2011 avec ses démembrements au niveau des Régions administratives, dans le but de prévenir le phénomène, et d'identifier les besoins en matière de recherche et de plaider pour l'instauration d'une culture de non violence, la centralisation et la gestion de données sur les violences.

Dans le cadre du partenariat avec le Système des Nations, nous avons mis en place un Groupe de Travail sur les Violences Basées sur le Genre qui regroupe les représentants du Gouvernement et les ONG, en vue de prévenir des violences en période d'urgence. Ce groupe veille à alimenter les centres de prise en charge médicale de violences en kits médicaux pour les victimes.

Aussi, mon département a réalisé des Plans d'Actions National de mise en œuvre des Résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité et celui pour l'accélération de l'abandon de la Mutilation Génitale Féminine/Excision 2012-2016.

#### **Sur le plan Juridique :**

**La Loi Fondamentale**, dans son **article 6**, alinéa 1 dispose:

*« L'être humain a droit au libre développement de sa personnalité. Il a droit à la vie, à l'intégrité physique et morale ; nul ne peut être l'objet de tortures, de peines ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants ».*

Sur la base de ce principe, le législateur a élaboré des textes de loi, tels que le code pénal, le code de procédures pénales, le code civil, le code l'Enfant et la Loi portant Sante de la Reproduction qui constituent tous, de véritables instruments de lutte contre les exactions et atteintes à l'intégrité physique des femmes et des filles.

**Madame la Présidente ;**

La persistance des violences énoncées plus haut à la fois dans leur forme et dans leur nature prouvent à suffisance la pertinence des questions à débattre au cours de cette session.

C'est pourquoi, mon pays soutient le Plan d'Action Francophone sur les violences faites aux Femmes et aux Filles, élaboré cette année grâce à la collaboration<sup>2</sup> avec l'ONUFEMMES.

Pour terminer, je voudrais au nom des femmes de Guinée, transmettre nos vœux de pleins succès aux présentes assises et exprimer leurs légitimes attentes de voir cette session déboucher sur des résolutions et recommandations mais surtout des actions qui contribueront à réduire voir éliminer les violences qui constituent leur lot quotidien.

Je remercie la communauté internationale pour le soutien précieux apporté à la République de Guinée qui à l'instar des autres nations et peuples, ne demande que de vivre en paix pour asseoir son développement économique et social durable.

**Je vous remercie.**